

# Principales obligations et sanctions liées à l'activité de prestataire de formation et à la vente de prestations de formation

OBLIGATIONS	SANCTIONS EN CAS DE NON-RESPECT
Déclaration d'activité (dans les 3 mois de la première convention ou du premier contrat de formation professionnelle).	Sanctions pénales : - amende de 4500 euros ; - peine complémentaire : interdiction d'exercer l'activité de dirigeant.
Établissement d'un règlement intérieur.	Sanctions pénales précédentes.
Publicité.	Sanctions pénales précédentes. Rejet des dépenses. Versement (équivalent) au Trésor public.
Comptabilité séparée si autres activités/ plan comptable spécifique.	Sanctions pénales précédentes.
Commissaire aux comptes (selon nombre de salariés et CA).	Selon l'infraction (non-désignation, non-convocation, obstruction) : - amende de 30000 euros à 75000 euros ; - 2 à 5 ans d'emprisonnement.
Bilan pédagogique et financier (avant le 30 avril).	Sanctions pénales relatives à la déclaration d'activité. Caducité de la déclaration d'activité.
Information des stagiaires et des apprentis.	Sanctions pénales relatives à la déclaration d'activité.